



ALPENKONVENTION
CONVENTION ALPINE
ALPSKA KONVENCIJA
CONVENZIONE DELLE ALPI

LA BIODIVERSITÉ DANS LES ALPES

NOTE D'ORIENTATION



©Alessandra Armago

UN PRODUIT DE LA PRÉSIDENTE SLOVÈNE DE
LA CONVENTION ALPINE 2023-2024



La biodiversité dans les Alpes

Note d'orientation

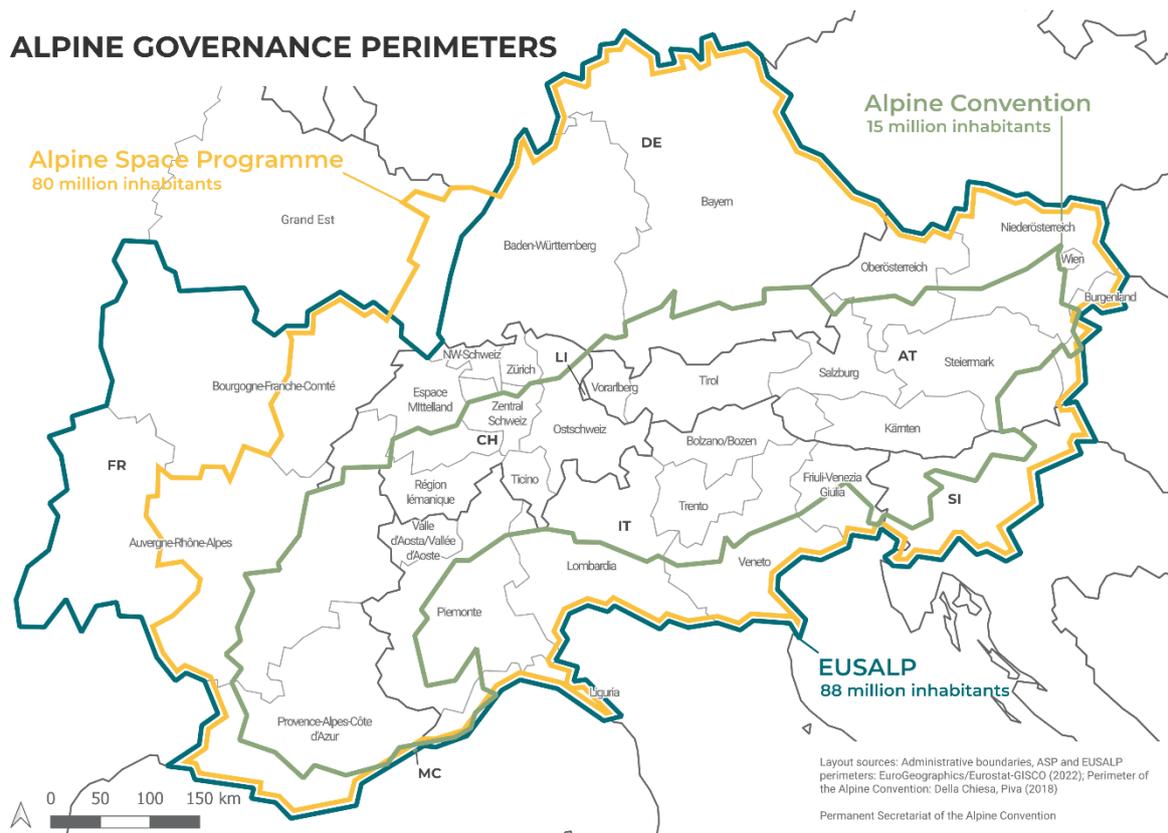
Introduction

En tant que plateforme intergouvernementale ouverte aux observateurs non gouvernementaux, la Convention alpine constitue un cadre approprié pour coordonner la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal (GBF) à l'échelle alpine. Le périmètre de la Convention englobe le cœur de la région alpine, relié fonctionnellement aux vallées et aux plaines adjacentes et enchâssé dans la région alpine élargie couverte par la Stratégie macrorégionale de l'UE pour la région alpine (SUERA-EUSALP).

Cette note d'orientation (*Policy Brief*) se propose avant tout de fournir une direction stratégique pour le processus de traduction du Cadre mondial de la biodiversité en actions à l'échelle des Alpes. Ce processus sera plus amplement défini dans le plan d'action pour la biodiversité alpine qui sera élaboré par le Comité consultatif sur la biodiversité alpine.



Kunming -Montreal
GLOBAL BIODIVERSITY FRAMEWORK



Le périmètre de la Convention alpine et d'autres frontières importantes dans les Alpes. Source : Secrétariat permanent de la Convention alpine, 2023.

Le protocole « Protection de la nature et entretien des paysages », ainsi que plusieurs autres documents adoptés dans le cadre de la Convention alpine¹ soulignent les spécificités de la biodiversité de montagne dans les Alpes, sa vulnérabilité, et l'importance de la prendre en compte dans les cadres stratégiques nationaux et internationaux. Le Programme de travail pluriannuel de la Conférence alpine, qui établit l'orientation pour la période 2023-2030, met en avant le rôle de la Convention alpine dans le domaine prioritaire de la biodiversité et des écosystèmes.

Les Parties contractantes, les Observateurs et les Organismes de travail thématiques de la Convention alpine ont été consultés, ainsi que d'autres expert-es et parties prenantes dans le cadre de la conférence dédiée à la biodiversité alpine². À la suite de ce processus itératif, des recommandations de mesures à prendre ont été formulées pour quatre domaines thématiques : la conservation,

la connectivité, la restauration, et le suivi. Ces quatre domaines sont interdépendants et doivent être traités de manière synergique pour préserver la biodiversité alpine.

Un chapitre final sur la gouvernance fournit des éléments pour la mise en œuvre des recommandations.

Les activités humaines façonnent des habitats et des paysages spécifiques, mais si elles peuvent contribuer à la biodiversité alpine, elles peuvent aussi exercer une pression sur celle-ci. Inversement, la qualité de vie dans les Alpes, compte tenu entre autres de la crise climatique, dépend fortement des services écologiques, que seuls des écosystèmes sains et résilients, y compris des sols alpins fertiles, sont à même d'offrir.

L'utilisation durable des ressources est donc un élément clé dans tous les sujets décrits ci-dessous relatifs à la conservation, la connectivité, la restauration et au suivi.

¹ Protocole d'application de la Convention alpine de 1994 concernant la protection de la nature et l'entretien des paysages ; Déclaration de la XVI^e Conférence alpine sur la protection de la biodiversité de montagne et sa promotion au niveau international (2020) ; résultats du Comité consultatif sur la biodiversité alpine depuis 2019 et d'autres Organismes de travail thématiques. La Suisse n'a pas ratifié le protocole « Protection de la nature et entretien des paysages ».

² [Alpine Biodiversity Conference](#), 12 juin 2024, Kranjska Gora, Slovénie.

Conservation

Ce domaine correspond pour l'essentiel aux cibles 3, 8 et 10 établies par le GBF.

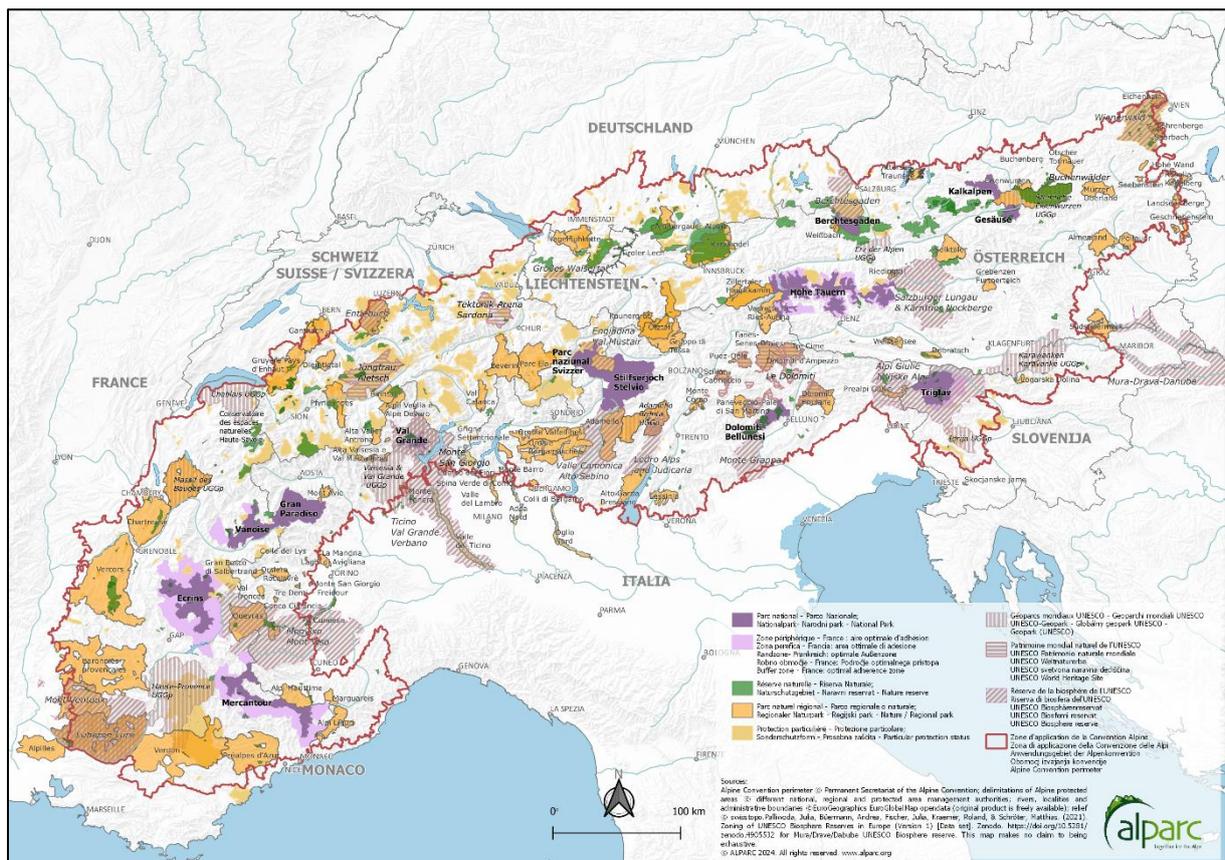
Les espaces protégés alpins ont une longue histoire. Près de 30% du territoire couvert par la Convention alpine sont actuellement protégés formellement, d'une manière ou d'une autre.

Cependant, des études antérieures ont montré que les espaces protégés dans les Alpes sont relativement petits, que les basses altitudes sont sous-représentées et que les niveaux de protection sont très hétérogènes³.

Une coordination et une coopération à l'échelle des Alpes sont nécessaires pour

améliorer le réseau d'espaces protégés ainsi que pour renforcer la conservation en dehors de ces espaces.

La priorisation doit se fonder sur les connaissances existantes et être axée plus spécialement sur les services écosystémiques offerts dans les Alpes et au-delà. Le rôle de la biodiversité alpine dans l'adaptation et l'atténuation du changement climatique est à prendre en compte tout particulièrement, sans négliger sa vulnérabilité aux impacts liés au climat.



La mosaïque des espaces protégés dans les Alpes. Source : ALPARC, 2024

³ [Alpine Parks 2030, ALPARC \(2023\).](#)

Recommandation 1 En partant d'analyses existantes des espaces protégés, identifier les lacunes dans une protection efficace dans les Alpes et adopter des mesures d'amélioration coordonnées au sein des espaces protégés et au-delà, avec une attention particulière pour les zones transfrontalières.

Recommandation 2 En partant des connaissances existantes, convenir d'une liste de biotopes et d'espèces alpines prioritaires pour une action de conservation immédiate⁴.

Recommandation 3 Reconnaître l'importance des glaciers dans les Alpes et leurs services écologiques essentiels pour les régions en aval, renforcer les connaissances scientifiques sur le retrait glaciaire et les écosystèmes post-glaciaires et assurer la protection des écosystèmes post-glaciaires.

⁴ Comme prévu aux articles 13 et 14 du protocole « Protection de la nature et entretien des paysages ».

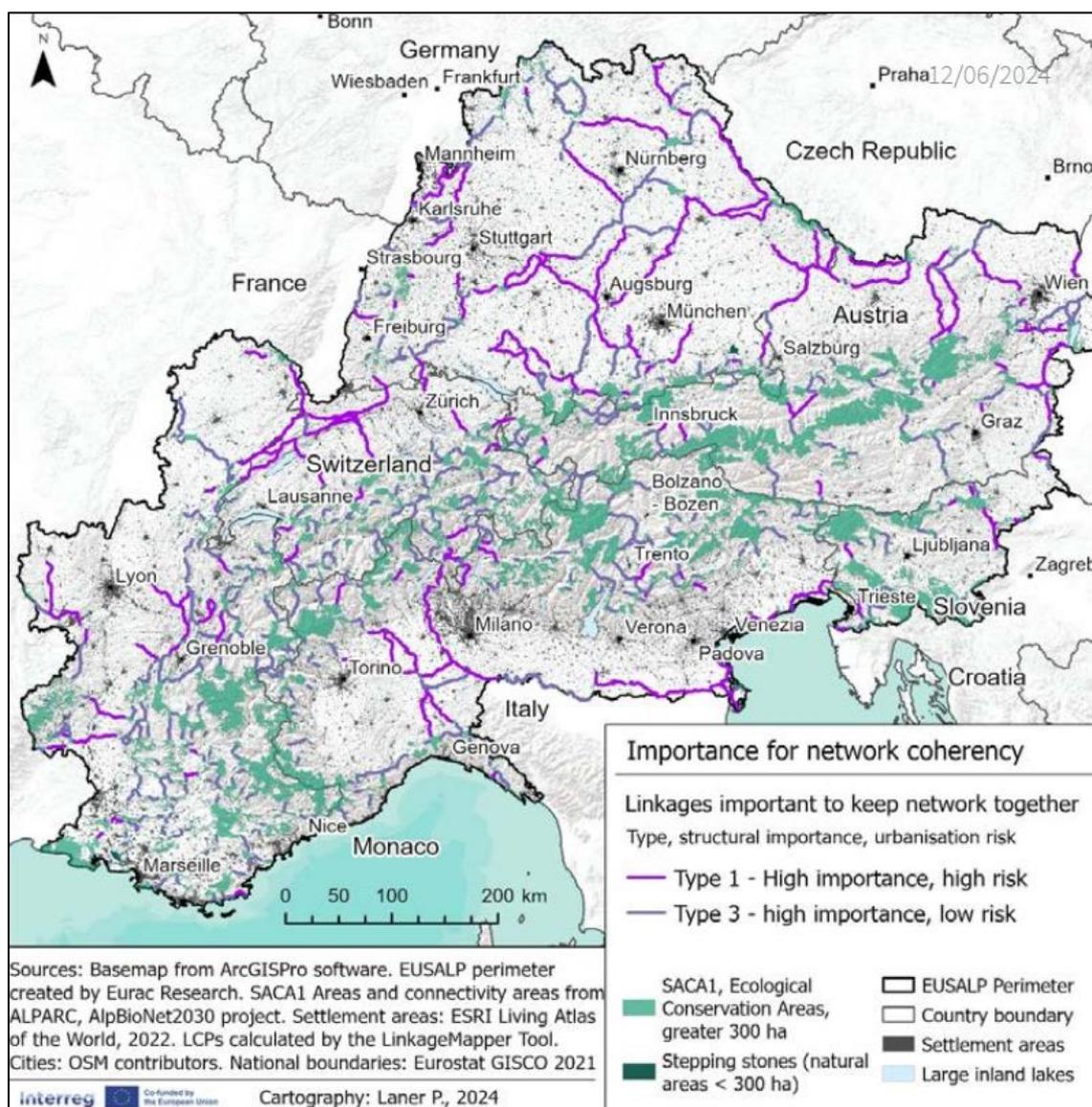
Connectivité

Ce domaine correspond pour l'essentiel aux cibles 1, 3, 4, 6, 8 et 10 établies par le GBF.

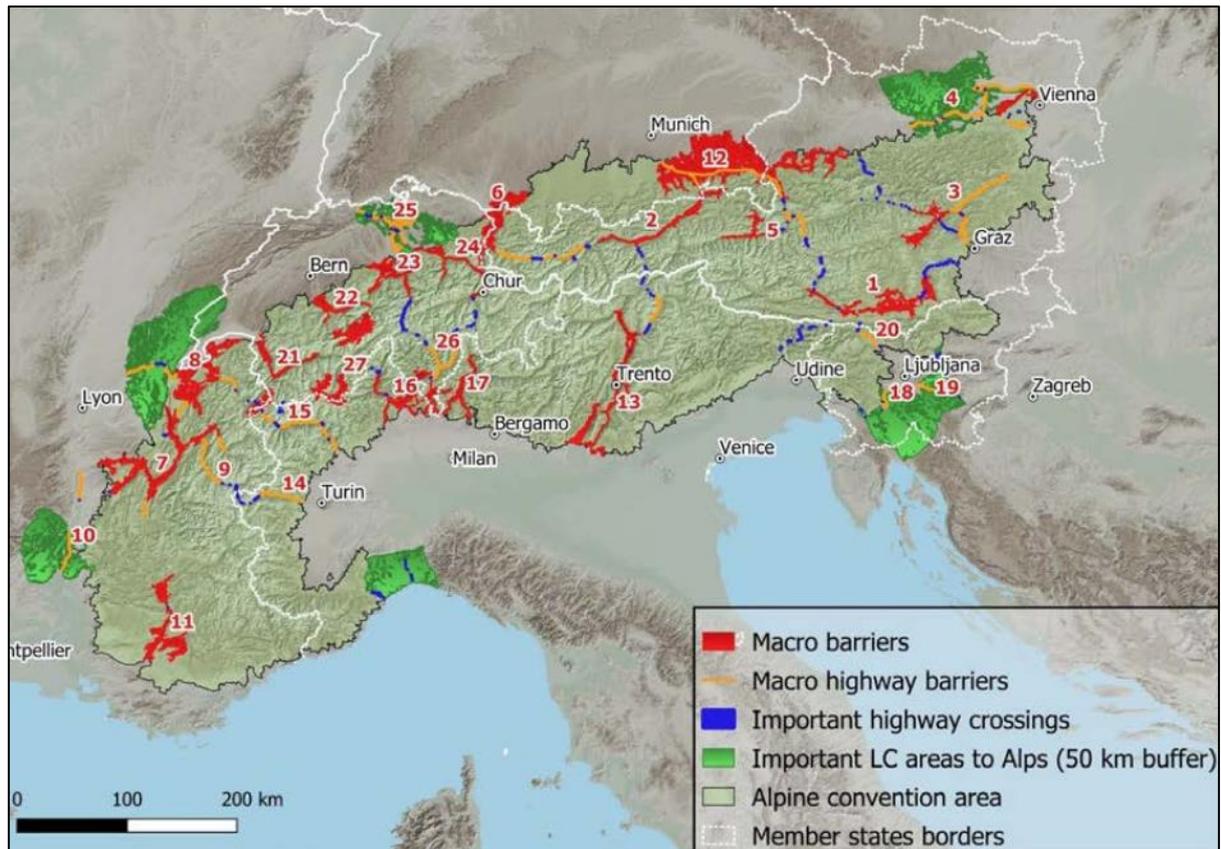
En dehors des mesures de conservation, la présence de corridors écologiques au sein des Alpes et les reliant aux zones environnantes est vitale pour permettre aux espèces de se déplacer et garantir la résilience des écosystèmes.

La fragmentation des habitats naturels due aux établissements humains et aux infrastructures est l'une des plus grandes

pressions sur la biodiversité. La capacité des espèces animales et végétales de survivre et prospérer dépend de leur mobilité, permettant les flux génétiques et l'adaptation aux changements climatiques et environnementaux. Les espèces migratoires à grand rayon d'action sont particulièrement vulnérables.



Les plus importants éléments de connectivité pour la perméabilité du paysage dans les Alpes.
Source : PlanToConnect, 2024.



Barrières pour les grands carnivores identifiées dans les Alpes. Source : Groupe de travail WISO de la Convention alpine, 2022.

De nombreuses études ont identifié les corridors et barrières principaux, à l'intérieur des Alpes et entre les Alpes et les zones environnantes⁵. Afin de maintenir et améliorer la connectivité écologique dans les Alpes, il devient fondamental de reconnaître la valeur de

ces corridors principaux et de les intégrer dans les stratégies d'aménagement du territoire à tous les niveaux dans les pays alpins. Il est indispensable de déployer des efforts pour restaurer la connectivité.

Recommandation 4 Convenir des corridors prioritaires stratégiques qui doivent être préservés ou restaurés au niveau international au sein des Alpes et avec les zones au-delà, avec une attention particulière pour les zones transfrontalières.

Recommandation 5 Inclure des objectifs de connectivité communs pour les Alpes dans les programmes et stratégies nationaux et régionaux et utiliser la planification pour les mettre en œuvre.

⁵ En particulier, *Landscape connectivity for large carnivores and wild ungulates in the Alps*, Groupe de travail WISO de la Convention alpine (2022) ; les projets *AlpBioNet2030*, *OpenSpaceAlps* et *PlanToConnect* à l'intérieur du Programme Espace alpin.

Restauration

Ce domaine correspond pour l'essentiel à la cible 2 établie par le GBF.

La restauration d'écosystèmes, que ce soit dans les principales zones de conservation ou le long de corridors de connectivité, constitue un élément clé dans la régénération et la conservation de la biodiversité.

Il est capital que les pays alpins collaborent entre eux sur cette question, car il sera ainsi possible de partager expériences et bonnes pratiques et, en encourageant les synergies entre les initiatives, de créer les conditions favorables pour que des zones beaucoup plus vastes puissent être restaurées.

La loi européenne sur la restauration de la nature a récemment été adoptée et l'UE a demandé aux États membres d'élaborer des plans de restauration nationaux. Ce contexte devrait contribuer à faire progresser tous les pays alpins vers des objectifs et des approches communs et les aider à obtenir des résultats collectifs en renforçant leur coopération au niveau pan alpin.

Recommandation 6 Élaborer un plan alpin de restauration identifiant des actions stratégiques pour restaurer des habitats et zones prioritaires au niveau alpin.

Recommandation 7 Développer une communauté technique et intersectorielle forte pour partager les connaissances et les expériences qui profiteraient à de nouveaux projets et initiatives de restauration dans les Alpes.

Suivi

Ce domaine correspond pour l'essentiel aux cibles 21 et 15a établies par le GBF.

Les priorités d'action doivent se fonder sur une compréhension commune de l'état actuel et des tendances de la biodiversité, ainsi que sur l'impact des mesures de conservation, de connectivité et de restauration.

Pour tirer parti de cette compréhension collective à partir de la richesse de données déjà disponible sur les Alpes, les principaux défis sont l'éparpillement des

informations, l'utilisation de méthodes de suivi différentes et l'absence d'indicateurs communs.

Il existe ainsi un risque d'aboutir à des conclusions très différentes d'un pays à l'autre sur l'état de conservation d'espèces ou d'habitats, avec en conséquence une difficulté de parvenir à des décisions collectives cohérentes.

Recommandation 8 Améliorer l'interopérabilité des systèmes de suivi dans l'ensemble de la région alpine, agréger et analyser conjointement les données de suivi pertinentes⁶.

Recommandation 9 Soutenir le suivi systématique à long terme des espèces et des écosystèmes, y compris les sols dans les Alpes, et surveiller l'efficacité des mesures de conservation, les menaces et l'impact des pressions sur la biodiversité alpine, en prévoyant un système d'alerte précoce.

⁶ Comme prévu dans le projet *AlpsLife* dans le cadre du Programme Espace alpin.

Gouvernance

Cette note d'orientation est une contribution décisive de la Convention alpine à la réalisation du GBF, avec un focus sur les Alpes. Elle pourra faciliter la collaboration, la coopération et les synergies entre la Convention sur la diversité biologique et les Conventions alpine et des Carpates, tel que le prévoit le nouveau mémorandum de coopération signé entre les trois Conventions en 2023.

Avec cette note d'orientation, la Conférence alpine s'accorde sur une vision commune tout en laissant la liberté de mise en œuvre au niveau national ou infranational pour tenir compte de la diversité de situations et d'approches, en accord avec les circonstances, priorités et capacités nationales ou infranationales.

L'accent est mis principalement sur les priorités stratégiques, l'efficacité technique et le pragmatisme politique. À cette fin, il convient en priorité de tirer parti des connaissances, outils et processus existants, d'identifier et combler les lacunes, de mettre en réseau et d'harmoniser les expériences par-delà les frontières et les secteurs, par exemple à travers une coordination plus systémique des communautés d'action sur la biodiversité, l'utilisation des sols (en particulier l'aménagement du territoire et l'agriculture) et le climat.

Les ressources disponibles devraient être mises en commun pour financer des initiatives transfrontalières et

transnationales. Dans plusieurs cas, la Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 et la législation européenne connexe peuvent fournir un cadre logique, spécialement dans les pays membres de l'UE, pour l'application des recommandations de cette note d'orientation et des actions qui en découlent, en particulier le plan d'action pour la biodiversité alpine. D'autres opportunités sont les synergies avec des initiatives au niveau mondial, telle que la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, les Années internationales (préservation des glaciers en 2025, pastoralisme et pâturages en 2026).

Dans le cadre de la Convention alpine, cette note d'orientation indique la voie à suivre pour les prochains mandats des Organismes de travail thématiques. Le Comité consultatif sur la biodiversité alpine pourra mieux structurer le plan d'action pour la biodiversité alpine à venir. Des synergies seront développées avec les deux autres priorités du Programme de travail pluriannuel 2023-2030 : l'action climatique, en particulier à travers la mise en œuvre du Plan d'action climat 2.0, et la qualité de vie, sur la base de l'importance de la nature pour une bonne qualité de vie dans les Alpes dont atteste le 10^e Rapport sur l'état des Alpes.

Il convient de rechercher une coopération et des synergies avec des initiatives transnationales pertinentes et des réseaux à l'échelle des Alpes⁷ mais

⁷ Comme la SUERA et le réseau d'aménageurs du territoire AlpPlan.

aussi au-delà des Alpes. Pour mutualiser les ressources et prévenir les conflits sociaux, des approches participatives judicieusement préparées devraient pouvoir permettre l'implication active des parties prenantes locales, y compris les jeunes, dans les processus de mise en œuvre, et ce dès le début.

La sensibilisation, l'éducation, le renforcement des capacités, le développement et la mise en valeur des services écosystémiques ainsi que des avantages multifonctionnels des mesures de protection de la nature (comme par exemple les solutions fondées sur la nature), jouent un rôle déterminant dans ces processus.

